

# Thénouville



L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Thénouville, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école de Thénouville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent DEBEERST.

Convocation du	02/12/2024	Affichée	02/12/2024
Membres en exercice :	18	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	0	Nombre de votants :	12

## **PRESENTS :**

**Laurent DEBEERST, Maire,**

**Brigitte BARBETTE, Marie CHEMIN, Erik HENNION, Jean-Marie GUENIER, Patrick SARRADE  
adjoints au Maire.**

**Pierre FOURES, François LAMY, Jérémie LECLUSE, Ghislaine LEFEVRE, Betty LEMAN (arrivée  
à 18h41), Hélène PIEROZAK.**

**Conseillers municipaux.**

**ABSENTS : Nathalie BETTON (excusée), Claire GRISEL, David LANTERI, Laurence LESUEUR,  
Dany PORTE (excusé), Frédéric VIEUXBLED.**

**POUVOIRS : Aucun**

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Ouverture de la séance à 18h39**

**Désignation du secrétaire de séance :**

**Hélène PIEROZAK**

## **Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2024.**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2024 Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et/ou des observations sur ce PV.

Jean-Marie GUENIER prend la parole et précise que des habitants de Theillement lui ont demandé quel était le coût des travaux prévus pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville.

Patrick SARRADE précise que toutes les informations sur ce projet ont été longuement et plusieurs fois présentées, débattues et validées depuis ces deux dernières années, depuis le lancement du projet, il précise la somme (350 000€ H.T Hors honoraires architecte, bureaux d'études, assurance etc...).

Monsieur le Maire répond à Jean-Marie GUENIER, en lui précisant que personne ne s'est manifesté en Mairie, personne ne l'a appelé pour avoir des précisions sur ce projet et pourtant son N° de portable est connu de tous les citoyens de Thénouville et qu'il est présent tous les jours en Mairie.

Hélène PIEROZAK précise qu'il est normal d'avoir une Mairie plus grande.

Monsieur le Maire précise qu'il était lui-même contre ce projet et pour l'agrandissement de la Mairie de la commune historique de Bosc-Renoult mais le projet a été voté, en assemblée, il s'est donc rangé,

démocratiquement, derrière la décision et que ce projet a été pensé pour les habitants avant tout et non pas dans l'intérêt individuel. Monsieur le Maire précise même que cela sera moins pratique pour lui. Il précise que le potentiel de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville est très important, l'intérêt du village d'abord. Il précise que le potentiel de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville est le plus important par rapport aux autres Mairies dans cette fonction, le bâtiment n'était pas utile pour d'autres projets dans la commune ou même vendable en l'état, c'est l'intérêt de notre village d'abord. Monsieur le Maire demande que l'on revienne au Procès-verbal de la dernière assemblée et que l'on passe au vote : le Procès-verbal du 9 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Application des articles L 2122-22 et L 2122- 23 du Code général des collectivités territoriales  
procès-verbal au conseil municipal de diverses décisions.

**Point sur les délégations du Maire : Pas de délégation.**

### **Rapport des commissions :**

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de la dernière commission voirie qui a eu lieu le 2 décembre dernier.

## **Projets communaux bâtiments voirie réseaux 2025**

Suite commission travaux du 2/12/24 présenté en conseil du 6/12/24

Présents à la commission voirie : Jean-Marie GUENIER, François LAMY, Patrick SARRADE, Dany PORTE, Claire GRISEL, Jérémie LECLUSE.

Rapporteur Laurent DEBEERST.

### **Sur proposition du maire :**

#### **1° Voirie impasse de l'église de Theillement en enrobé (propriété Leroux vente Hoche).**

Ces travaux étaient à l'ordre du jour du conseil mais ajournés en raison d'attente d'informations d'entreprises. Ces travaux sont classés **prioritaires** et seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### **2° Angle Chemin du bois Follet/route de Bourg-Achard Bosc Renoult : aménagement du virage.**

#### **3° Chemin vers la Maison des associations.**

Travaux classés **prioritaires** car fait en même temps que le revêtement de l'impasse de l'église.

Sera à l'ordre du jour du prochain conseil début 2025.

#### **4° Parking devant tennis sur le chemin de la Maison des Associations 110 m2 (20 X 5.50 ml).**

#### **5° Chemin du pont Meunier (vers propriété Monsieur Coral) en enrobé.**

Travaux classés **prioritaires** et sera au vote lors du prochain conseil début 2025 ; attente de précisions techniques suite au ruissellement dans cette rue qui devient impraticable.

#### **6° Parking école à l'entrée de la côte pelée (revêtement drainant).**

*Il faudra faire une démarche Notaire et Géomètre car la partie terrain n'appartient pas à la mairie. La mairie à l'accord de principe du propriétaire dans un esprit d'intérêt public, celui-ci est prêt à céder sa partie de terrain avec comme condition d'éloigner les réseaux (2 coffrets EDF à déplacer). Objectif 11 à 12 places de parking.*

### **7°Emplacement superette API place des tilleuls.**

Mise en œuvre d'une plate-forme drainante pour assise du magasin et petit parking véhicule.

En attente pour l'instant du feu vert de API, deviendra prioritaire à ce moment précis.

### **8°Taille douce des 2 ifs cimetière Theillement + conifères.**

Travaux **prioritaires** car la toiture de l'église de Theillement risque des dommages.

### **9°Création clôtures école sur 20ml protection grilles renforcées.**

Ces travaux sont la suite des carences de l'entreprise Via France qui n'ont jamais mis en sécurité les tuyaux de la réserve incendie posés lors de la construction de l'école. Des parents réclament que l'on sorte ces tuyaux hors de l'école, nous allons donc clore la partie où ces tuyaux subsistent. Attente de retour devis mais **prioritaire**.

### **10°Palissade bois espace poubelle Route de Berville (10 MLX1.80).**

Retoqué par la commission car ces palissades pourraient servir à accumuler davantage les déchets sauvages. On fera un test avec des panneaux de clôture grillagés qui seront récupérés après les travaux de la nouvelle mairie.

### **11°Réseau électrique (subventions déduites).**

**111°SIEGE (syndicat d'électricité et du gaz de l'Eure)** Renforcement réseau Route de Touville Bosc-Renoult : 34 733.33€ HT.

Travaux impératifs car l'approvisionnement en électricité de la rue est remis en cause et c'est subventionné à 93% ; le SIEGE l'a intégré dans ses plannings en **priorité**.

**112° SIEGE** Chemin des Vallot le Val enfouissement : 35 750€ HT (report possible 2026 pas d'urgence).

Travaux « de confort » d'enfouissement sont subventionnés à 60%, reste à charge 40% ; Cela ne sera pas au planning 2025 du SIEGE.

### **12°Défense incendie**

Chemin du bois Follet

Il faudra délibérer en conseil car c'est un particulier, qui, dans un esprit de bon voisinage et d'intérêt public nous autorise à utiliser son terrain pour l'implantation d'une citerne d'eau. Un passage chez le Notaire pour signer une convention est obligatoire. Les pompiers ont validé l'emplacement. Le Département ne subventionne plus depuis mi-2023 bien que responsable de la réglementation, c'est uniquement subventionné par les « Fonds Verts » de l'état.

### **13°Marché entretien Theillement 2025**

Le marché avait été attribué en 2024 à l'entreprise Gennetey Paysage. L'entreprise a été fermée et le marché est remis en cause. Attente de réponse d'entreprises (devis). **Prioritaire**

### **14° Abris bus église de Bosc-Renoult et Dorbeaux**

Deux Abris Chatillon métal galvanisé 2.50X2.09 à poser.

On doit investir sur les abris bus, aucun endroit dans la commune pour les installer n'est simple, en raison, principalement, du manque de foncier.

On ne prend pas d'abris bois car ils sont difficiles à entretenir et surtout l'expérience montre que les enfants sont toujours à l'extérieur en raison du manque de visibilité. Les abris bus retenus seront en métal avec vitres plexiglass pour éviter la casse.

### **15° Etablissement de passages piétons ou de dispositifs de marquage pour ralentir les voitures :** Chiffrage à faire

Un à l'Angle route des Bruyères et D83 à Theillement (ralentissement de circulation).

Un route du Neubourg D83(Entrée d'agglo).

Trois au carrefour route de Touville et route d'Epreville (Bosc Renault).

### **16° Plateforme à créer devant nouvelle mairie (Touville) en remplacement tapis berlinois (non réglementaire)** Chiffrage à faire.

L'ensemble de ces futurs travaux sont en cours de chiffrage et d'étude. (3 devis doivent être présentés par projet).

Suite à l'énumération des travaux prévus, plusieurs élus remontent des informations :

Betty LEMAN souhaite que l'on contacte les habitants du chemin du Pont Meunier afin de faire tailler les haies car le passage dans cette voie devient difficile.

Hélène PIEROZAK informe l'assemblée qu'il y a de gros problèmes de « trous » sur la chaussée de la rue du Pavier. Patrick SARRADE précise qu'il faut être prudent car la réglementation prévoit qu'une bande devant chaque entrée d'habitation doit être entretenue par les propriétaires (espace entre la barrière et la bande de goudron). Monsieur le Maire se propose d'aller constater sur place.

Betty LEMAN parle quant à elle du chemin d'accès allant à sa propriété qui n'est presque plus carrossable, très abimé. Malheureusement, après s'être renseigné auprès de la CCRS en charge des voies, un délai de 2 à 3 ans lui a été donné pour la réfection de ce chemin.

---

## **Ordre du jour de la séance du 6 décembre 2024**

### **Travaux :**

- 1- Travaux de voirie : Impasse de l'Eglise (commune historique de Theillement). Choix de l'entreprise, demande de financements.
- 2- Travaux de voirie : Chemin du Pont Meunier (commune historique de Bosc-Renoult). Choix de l'entreprise, demande de financements.

### **Finances**

- 3- Décision Modificative Budgétaire N°1/2024.

4- Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 sur 2025.

**Monsieur le Maire précise que les deux premiers points à l'ordre du jour sont ajournés car les devis nécessaires à une décision n'ont pas été reçus à temps en Mairie. Ils seront présentés au prochain conseil.**

---

### **Décision Modificative Budgétaire N°1/2024.**

Erik HENNION présente à l'assemblée cette première Décision Modificative Budgétaire de l'année 2024 et précise que c'est l'ajustement des sommes et opérations d'ordre pour l'opération annuelle des dotations d'amortissements.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions en cours d'année.

La décision modificative budgétaire N° 1/2024 se présente comme suit :

sens	sectio n	Code Chapitre	libelleChapitre	Code Article	Libelle Article	Montant Proposés
D	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	171.24
D	F	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	-171.24
R	I	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2804112	Amort. subv. Etat - Bâtiments et installations	171.24
R	I	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	-171.24

La proposition est validée à l'unanimité des présents.

---

### **Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 sur 2025.**

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances communales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 repris ci-après :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater

les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les membres du conseil municipal décident après avoir délibéré, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessous :

- d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2025 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16), et à valider l'état comme présentés dans le tableau ci-dessous :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 : (hors chapitre 16)

463 259.40€ conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 115 814.85€ soit 25% de 463 259.40€ répartis comme suit :

Comptes et libellés		montants
2031	frais d'études	5 000.00€
21318	Travaux bâtiments communaux	70 814.85€
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles	40 000.00€
		115 814.85€

Soit 115 814.85 € égal au plafond autorisé.

---

## Informations et questions diverses

**Boite à livres** : Demande d'études au C.E.R.E.F. de Bourgtheroulde a été faite pour 2 boites, une pour Theillement et une pour école de Bosc Renault.

Question de Betty Leman : Pourquoi pas à Touville ?

Réponse du maire : On en demande déjà deux, c'est bien déjà de les obtenir et à Touville la mairie va être en travaux. On attend aussi le devis pour voir.

**Distribution** : Demande au conseil de distribuer **le livre de l'histoire de Thénouville** fait par l'association Vie et Nature en Roumois entre Noël et jour de l'an en même temps que l'invitation des vœux du maire.

**Les déchets et Les siaux** : Dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères et de l'arrivée du container déchets alimentaires sur les points d'apport volontaire de Theillement et Bosc Renoult, nous avons reçu une cinquantaine de seaux (appelés siaux) à la mairie. Nous allons dédier le samedi 21 décembre en matinée pour accueillir les habitants et leur distribuer. S'il n'y en pas assez, on prendra les noms pour en recommander. Il y a trop de travail en mairie actuellement pour utiliser les permanences de mardi et jeudi à cet effet.

### **L'évènement du comité des fêtes ce week-end.**

Il y aura un concert Gospel à l'église de Theillement dimanche matin à 11h, un matériel de chauffage à air pulsé assurera le chauffage de l'église pour cette occasion. La maison des associations sera le centre des évènements, des flyers ont été distribués dans les boites aux lettres.

Le 13 décembre (vendredi) il y aura un marché de Noel à l'école.

### **Fermeture bureau Mairie**

Du 20 décembre au 28 décembre, notre secrétaire de mairie sera en congés, la Mairie sera fermée. Il n'y aura pas de permanences par contre le maire reste disponible au téléphone et sur rendez-vous.

Distribution des siaux en Mairie : le samedi 21 décembre au matin.

Il y aura un réunion commission voirie le 27 décembre au matin pour examiner les travaux envisagés sur chaque site.

**Date des vœux** : Suite à la réunion des adjoints de samedi dernier, il a été convenu que les vœux auront lieu le samedi 18 janvier à 18H. La bonne idée consiste à faire un évènement chaque année. Lors des derniers vœux du Maire, la cérémonie a été trop longue en discours et pauvre en temps de rencontre avec les habitants. Cette rencontre est tout d'abord pour les habitants, cette année les nouveaux habitants de Thénouville, qui, depuis quelques années ont dynamisé notre territoire seront présentés. Pour le service, on va demander des jeunes.

### **Compte rendu réunion publique passage à niveau**

Les membres du collectif de protestation ne sont pas venus. C'est une occasion ratée, car des habitants présents ont fait de bonnes remarques et appuyés sur les problèmes de sécurité de la D88 ou le Département n'était pas clair dans ses réponses, et dans la présentation du raccord envisagé à la D88. L'habileté aurait été de lier les deux problèmes de sécurité et de trouver des solutions aux deux. Une salle à demi remplie (35 personnes) n'est pas représentative alors qu'une salle pleine montre la constance d'une protestation et sa force et incite au compromis même si les choses paraissent déjà engagées.

Monsieur le maire rappelle que les deux maires des Monts du Roumois et de Thénouville n'avaient rien demandé à l'origine, qu'ils ont fait voter contre la fermeture des passages à niveaux (PN). Les 4 PN 17-18-19 et 20 étaient visés au départ. Le seul qui présentait tous les critères d'insécurité était le N° 20 situé sur les monts du Roumois et le préfet n'a pas laissé d'autre choix que la fermeture compensée par des travaux de création d'une nouvelle voirie de raccordement à la D88. Les maires devant leur devoir de responsabilité, devant le danger prouvé par des tests de ce

passage à niveau PN 17 à Saint-Léger-de-Gennetey et un presque accident du qui aurait pu avoir des conséquences effroyables, n'ont pu s'opposer à cette fermeture. La décision de fermer a été validée par le conseil municipal des Monts du Roumois ce qui a suffi car ce passage à niveau ne se trouve pas sur le territoire de Thénouville.

Après le presque accident de St Léger, on peut se poser la question de la sécurité des convois avec des produits radioactifs. (Explications du responsable SNCF sur le contrat de fret en cours).

Personne ne l'a relevé dans la salle sauf le maire de Thénouville qui est intervenu sur le sujet sans le retour de personne. Aucun véhicule de signalement et de sécurité sur les voies qui précèdent le convoi pour le sécuriser n'est utilisé comme c'est le cas pour les transports routiers.

On a beaucoup parlé de bus mais si ces convois étaient la raison ultime de ces fermetures ?

Il est rappelé qu'en démocratie, les maires ont une autorité, mais qui dit autorité dit responsabilité, c'est l'exercice du pouvoir et des devoirs qui en découle. Les maires sont justifiables des décisions prises dans leurs fonctions pendant leur mandat et aussi après leur mandat.

C'est pareil pour toute délibération, le Maire engage sa responsabilité.

**Les coupures d'internet** : plusieurs habitants de la rue des violettes et de la Tomberie sont coupés d'Internet : le raccordement fibre est prévu pour janvier, il ne faut pas compter être dépanné d'ici là. Il faut réclamer aux fournisseurs d'internet des clés 4G, ils doivent vous les donner. S'ils ne le font pas, lors du raccordement fibre, les habitants pourrons changer de fournisseurs.

**La neige** : des agriculteurs sont intervenus, il faut remercier Sébastien Lamy, Eric Cousin, Jean Luc Leman et Aurélien Caillouel qui ont pris de leur temps. Certain n'habitent même pas la commune c'est d'autant plus méritoire.

La commune a fait des rondes pour débayer et couper les branches qui entravaient la circulation.

**Ecole** : les enfants chefs de classe (Daphnée, Marceau, Clémence, Lana, Clara, Alicia) ont demandés à être reçus à la mairie, ils avaient des revendications à exprimer : Un banc de l'amitié à installer, remplacer le poulailler par une serre, burgers frites avec sel et poivre à la cantine et du parmesan dans les pâtes.

Nous travaillons sur ces sujets.

**La Communauté de Communes Roumois Seine et les P.L.U.i :**

Suite à la commission intercommunale du P.L.U.i du 5 décembre 2024 : Suite à la Loi Z.A.N.(Zéro Artificialisation Nette) après les 130 hectares d'artificialisation nouvelle demandés pour 40 communes de Roumois Seine en 2022, ce chiffre est descendu à 94 hectares actuellement. Mais malgré cet effort, pour être conforme à cette loi, c'est encore 10 hectares de trop.

Comme les surfaces artificialisées sont comptées depuis 2020, nous avons à Thénouville 2.30 hectares en cours d'artificialisation ou déjà artificialisé, cela sera très compliqué d'avoir beaucoup de nouvelles surfaces autorisées. La commune de toute façon se battra pour porter les demandes de ses habitants.

**Epicerie API :** Nous sommes tributaires de la grappe de trois magasins, ceux de Berville sur mer et Condé sur Risle, et nous faisons le troisième. Berville sur Mer à un problème avec les « Bâtiments de France » qui exigent une toiture à 45° pour leur future supérette. Les bâtiments API sont standardisés et leur modèle économique ne leur permet pas d'exception au magasins type.

Une formule est en étude par la mairie de Berville- sur-Mer avec un préau carport réalisé par un charpentier. On attend l'avancement de ce dossier pour nous engager plus complètement sur le magasin.

### **Travaux future Mairie.**

Point sur **l'intervention du midi** de l'intervenant sportif de l'emploi civique, pour répondre aux propos du conseil du 2 septembre, l'intervenant et l'association sont de qualité, les enfants sont heureux et les salariés de la mairie sont soulagés un peu de la charge de la surveillance. Les emplois civiques sont des personnes de qualité et d'engagement.

**L'association pour le handicap « Préhandys76 »** nous a remercié pour l'attribution de la subvention par un courrier.

Patrick SARRADE informe l'assemblée concernant le compromis de vente du terrain du fond signé en Septembre (ancienne salle des fêtes de Theillement), que les acquéreurs devraient renoncer à la condition suspensive de vente préalable de leur appartement actuel, la vente devrait donc pouvoir aboutir mais que néanmoins il convient de rester prudent tant que le rendez-vous chez le Notaire n'est pas acté.

Clôture des débats : 19h12.



